



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Aude

STAGE PRÉPARATION A L'INSTALLATION

EN LIGNE



Enregistré sous le N° : 91 11 P 00 73 11
« Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat »

Durée : 30 heures
Réparties sur 30 jours

Pré requis : Pratique de l'outil informatique

Opportunité :

L'espérance de vie d'une jeune entreprise, dans ses 3 à 5 premières années, dépend de la qualité de la préparation du projet. Les prises de risque, les décisions importantes, tant dans le domaine commercial que dans les choix des investissements et des financements, se prennent avant l'installation.

Objectif :

Faciliter cette préparation par un apport d'informations réglementaires et techniques.

Programme :

Le créateur et son projet

Méthodologie de la création ou de la reprise d'entreprise
Fonctionnement global et environnement économique de l'entreprise

L'aspect réglementaire

Les principaux statuts juridiques
Le statut social de l'entrepreneur et du conjoint(e)
La fiscalité de l'entreprise
Les cotisations sociales

La démarche économique

Eléments de l'étude de marché
Actions commerciales à mettre en œuvre
Gestion prévisionnelle :

- financement
- rentabilité
- trésorerie

Des documents ou sources documentaires sont accessibles et individualisables par le stagiaire.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté -Égalité -Fraternité

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'AUDE

20 avenue du Maréchal Juin – CS 70051 - 11890 Carcassonne Cedex – Tel.: 04 68 11 20 00 – Télécopie : 04 68 11 22 40
Antenne de Narbonne : 10 avenue du Champ de Mars – 11100 Narbonne – Tél : 04 68 11 20 00 – Télécopie : 04 68 11 21 11
Internet : www.cma-aude.fr – Courriel : formation@cm-aude.fr
Décret n° 2004-1164 du 2 novembre 2004.



Chambres de Métiers et de l'Artisanat
Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat
Languedoc-Roussillon

Moyens pédagogiques :

La formation est sous forme FOAD avec une assistance pédagogique pendant un mois. Le formateur suit la progression pédagogique et 2 entretiens individuels avec un conseiller économique ont lieu, au démarrage et à la fin de la formation.

Concernant les personnes chargées d'assister les stagiaires :

Il s'agit d'agents de la Chambre de Métiers spécialisés dans la formation et l'accompagnement des créateurs d'entreprise. Ces personnes ont des compétences dans tous les domaines de la gestion d'entreprise : marché, juridique et social, financier. Elles ont une formation initiale minimum bac +4.

Concernant les modalités techniques d'accompagnement :

- Avant le stage : entretien individuel avec un conseiller formateur pour une évaluation préalable de positionnement afin d'estimer le projet et le niveau du candidat au SPI
- Pendant le stage : mise à disposition d'un contact direct avec un référent (téléphone, mail)
- A la fin du stage : entretien individuel avec le conseiller formateur qui permet de valider les choix du stagiaire pour son entreprise, et le suivi à mettre en place (dossier financier à monter, formation complémentaire...)

Concernant la nature des travaux demandés aux stagiaires :

Le spi se déroule en 6 étapes

- faire son autodiagnostic personnel
- analyser son marché
- financer le démarrage
- préparer les choix juridiques, sociaux et fiscaux
- renforcer ses atouts et améliorer les points faibles
- un quizz final

Chaque étape comprend des sous modules qui se terminent par des quiz

Tous les modules doivent être travaillés avant de passer à l'étape suivante. Mais le stagiaire peut passer autant de fois qu'il lui convient dans un module.

Des maquettes de documents de travail sont proposées. Le stagiaire a ainsi la possibilité de mettre en pratique les données apprises dans son projet d'entreprise ;

L'ensemble peut être réalisé en 30 heures.

Concernant les modalités de suivi :

- Le référent suit en direct la progression du stagiaire, et voit ses résultats aux exercices.
- Le stagiaire a accès en direct à la correction de tous les exercices proposés, avec des commentaires.

A l'issue du stage, un certificat de validation donne le relevé des temps passés par étape et atteste la réussite des différents quiz jalonnant et terminant la formation.

Suivi après l'installation :

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat développe de nombreux services pour le créateur/repreneur d'entreprise : Formations longues, à la création/reprise d'entreprise, aide au montage de demandes de financement spécifiques, suivi des nouveaux entrepreneurs...